

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 11 JUILLET 2022

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de délégation de pouvoirs donnée à M. le Maire par le Conseil Municipal du 28.05.2020 visée en Préfecture le 03.06.2020 ;
- Vu l'arrêté de délégation de fonction et de signature de M. MEDILI, Adjoint au Maire en date du 02.06.2020 ;
- Vu les articles L2421-3 et R-2123-1 du Code de la Commande Publique ;
- Vu la consultation lancée pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement et modernisation du viaduc du Buzon;
- Considérant qu'à l'issue de la consultation la proposition du Groupement dont le mandataire est la société IXO (69330 PUSIGNAN) est apparue comme économiquement la plus intéressante pour la commune de Gap.
- Considérant que le titulaire de la mission sera chargé de la mission de maîtrise d'œuvre est établie en application des articles L. 2410-1 et suivants du Code de la commande publique. Le détail des missions est le suivant :

Mission(s)	Désignation
AVP	Avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

DECIDONS

Article 1 :

Il est conclu un marché à procédure adaptée pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement et modernisation du viaduc du Buzon avec le Groupement dont le mandataire est la société IXO (69330 PUSIGNAN) .

Article 2 :

Le présent marché est conclu pour un forfait provisoire de 190 021,45 € HT avec un taux de rémunération de 8,26 %.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général.

Article 3 :

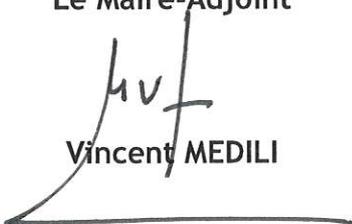
La durée prévisionnelle d'exécution des prestations (études et travaux) est de 3 ans.
L'exécution des prestations débute à compter de la date fixée par ordre de service.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services Techniques et Monsieur le Directeur du Service de la Voirie sont chargés de l'exécution de la présente décision.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 11 JUILLET 2022

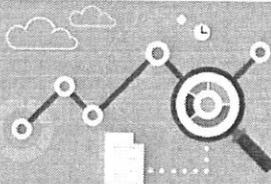
Le Maire-Adjoint


Vincent MEDILI



Transmis en Préfecture le : 12.07.2022
Publié ou notifié le :

12.07.2022.



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE GAP (05)

Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	D2022_07_285
Date de la décision :	2022-07-11 00:00:00+02
Objet :	MAPA - Maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de confortement et modernisation du viaduc du Buzon avec le Groupement dont le mandataire est la société IXO (69330 PUSIGNAN) .
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	005-210500617-20220711-D2022_07_285-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
005-210500617-20220711-D2022_07_285-AI-1-1_0.xml	text/xml	1009
Nom original :		
D_11222.pdf	application/pdf	54955
Nom métier :		
99_AI-005-210500617-20220711-D2022_07_285-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	54955

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juillet 2022 à 16h51min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juillet 2022 à 16h52min02s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2022 à 16h52min20s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juillet 2022 à 16h52min27s	Reçu par le MI le 2022-07-12

